



Instructions de service Interra Nova

Citernes à gaz liquéfié enterrées
VITOGAZ Interra Nova 6,4 m³

VITOGAZ

Table des matières

1. Avant-propos
2. Description de la robinetterie
3. Couvercle du regard pour l'équipement
4. Protection cathodique
5. Manuel de révision
6. Maintenance et entretien
7. Remarques importantes
8. Instructions de sécurité
9. Mesures d'urgence

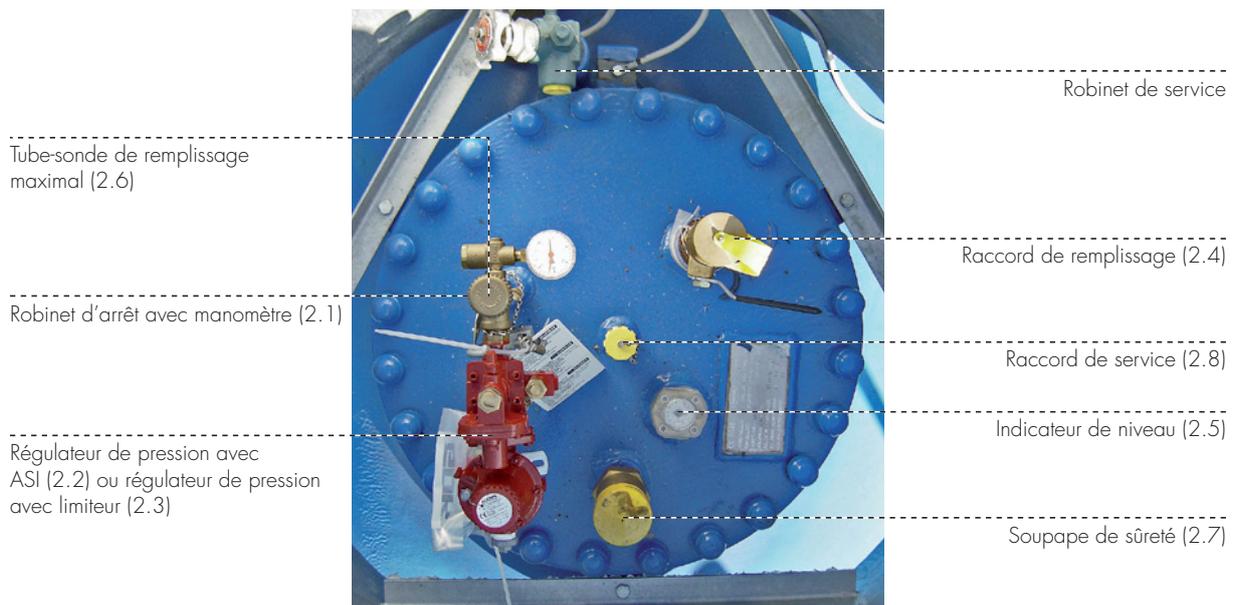
1. Avant-propos

Le gaz liquéfié est une énergie propre et sûre. Son stockage dans des citernes ne nécessite que peu de mesures de précaution. Avec le gaz liquéfié vous disposez d'un stock d'énergie de réserve simple et efficace. Des directives et prescriptions, parmi les plus rigoureuses du monde, garantissent l'application de hauts standards de sécurité lors de la construction et de l'installation de citernes à gaz liquéfié. Immédiatement après son installation, la citerne est contrôlée et surveillée par des inspecteurs de l'ASIT (Association suisse d'inspection technique) dans les délais prescrits par la loi. Comme pour d'autres énergies (électricité, mazout ou gaz naturel), le gaz liquéfié doit être utilisé de manière appropriée.

Pour tout exploitant d'une installation à gaz liquéfié, deux règles sont particulièrement importantes:

- Observez les instructions d'exploitation et de sécurité.
- Ne confiez la maintenance de l'installation et autres travaux qu'à des professionnels.

2. Description de la robinetterie



2.1 Robinet d'arrêt

Il sert à couper le débit du gaz de la citerne à l'installation de gaz.

- Important:** → Ce robinet ne peut pas régler le débit du gaz. On peut seulement l'ouvrir ou le fermer complètement.
- Le robinet d'arrêt sera fermé en cas:
- d'arrêt prolongé de l'installation
 - de fuites dues au manque d'étanchéité de l'installation de gaz
 - d'incendie
- On ouvrira le robinet lentement pour prévenir la fermeture éventuelle de son dispositif de sécurité en cas de rupture de conduite. Si c'est le cas (on entend un bruit métallique), on fermera le robinet durant un bref instant avant de l'ouvrir à nouveau. Pour être sûr que le robinet est bien ouvert ou fermé, il faut ouvrir la manette en la tournant complètement puis redonner un demi-tour en arrière.

2.2 Régulateur de pression

En fonction des variations de température, le régulateur réduit la pression de la citerne pour que la pression de distribution reste constamment régulière (pression moyenne) pour l'installation. Les détendeurs utilisés en série par VITOGAZ ont une pression initiale fixe et adaptée à l'installation.

- Important:** → Les régulateurs réglés ne doivent en aucun cas être modifiés.
- Pour les installations domestiques, la pression de distribution (pression moyenne) ne doit pas dépasser 1,5 bar.

Selon le modèle, le détendeur est muni d'une vanne d'arrêt de sécurité intégrée ou un limiteur de pression est posé en aval du détendeur. Ces éléments de sécurité rendent ainsi l'installation plus sûre en cas d'un éventuel défaut du détendeur.

2.3 Limiteur de pression

Le limiteur de pression est une robinetterie de sécurité qui limite la pression de distribution après le régulateur de pression. Il protège contre une pression immodérée les conduites et robinetteries en cas de défaillance du régulateur de pression.

2.4 Raccord de remplissage

Il sert au remplissage de la citerne et ne doit être actionné que par le chauffeur mandaté. Le bouchon de fermeture doit rester serré et le filetage doit assurer une bonne étanchéité. Le robinet d'arrêt doit se trouver en position horizontale.

2.5 Indicateur de niveau

Il indique en % le degré de remplissage de la citerne.

Important: → Le chauffeur ne doit remplir la citerne qu'à 90% maximum.
→ Si le degré de remplissage est inférieur à 30%, il convient d'en aviser le dépôt de livraison.

2.6 Tube-sonde de remplissage maximal

Le dispositif consiste en une robinetterie de contrôle – indépendante de l'indicateur de niveau – montée sur la citerne dont le tube-sonde permet le contrôle de degré de remplissage maximum autorisé de 90%. Seul le chauffeur chargé du remplissage a le droit d'actionner ce tube. On s'assurera que la vis moletée soit toujours bien fermée.

2.7 Soupape de sûreté

La citerne à gaz liquéfié est protégée contre toute surpression par des soupapes de sécurité. De rigoureuses prescriptions légales régissent le réglage et la maintenance des soupapes de sécurité; seules des personnes autorisées peuvent exécuter ces travaux. Les soupapes de sécurité réglées correctement sont plombées.

Important: → Les soupapes de sécurité et les tuyaux d'évacuation ne doivent pas être manipulés.

2.8 Raccord de services

Ce raccord sert aux monteurs VITOGAZ à vider la citerne pour les besoins de l'exploitation ou en cas de nécessité. Un bouchon ferme hermétiquement l'ouverture du raccord.

Important: → Ni l'exploitant, ni des entreprises tierces n'ont le droit de procéder ici à des raccordements.

3. Couvercle du regard pour l'équipement



Toute la robinetterie se trouve sous le couvercle du regard qu'on peut fermer à clé. La fermeture systématique du couvercle du regard empêche les manipulations par des personnes non autorisées. Il est interdit de marcher sur le couvercle du regard.

4. Protection cathodique

Les citernes VITOGAZ Interra Nova sont contrôlées et protégées contre la corrosion par un dispositif de protection cathodique. L'élément de la citerne enchâssé dans la protection cathodique est séparé des autres éléments de l'exploitation par une pièce isolante. Les bornes de mesure nécessaires aux mesures de contrôle sont intégrées dans le couvercle du regard.

- Important:** → Les mesures de contrôle obligatoires seront effectuées par VITOGAZ ou une tierce entreprise mandatée.
- La pièce isolante et les bornes de mesure ne doivent pas être manipulées.

5. Manuel de révision

Pour chaque citerne à gaz liquéfié, il y a un manuel de révision. L'exploitant doit le conserver et veiller à ce qu'il soit mis à jour. VITOGAZ assume cette tâche pour les citernes VITOGAZ Interra Nova. Dans ce manuel on conservera l'autorisation accordée et les rapports de contrôle.

6. Maintenance et entretien

L'exploitant est responsable des contrôles et des travaux de maintenance périodiques de l'installation de gaz, en fonction de son utilisation. VITOGAZ ou le tiers mandaté par elle assume régulièrement la surveillance et exécute les contrôles et travaux de maintenance obligatoires des éléments de la citerne. Les intervalles suivants sont actuellement en vigueur:

- Dispositif de protection cathodique: • tous les 2 ans, mesures de contrôle par une maison spécialisée
- Citerne: • tous les 2 ans, un contrôle extérieur par un inspecteur de l'ASIT
• tous les 4 ans, remplacement de la soupape de sûreté
• tous les 12 ans, un contrôle intérieur ou mesure aux ultra-sans

- Important:** → Nous recommandons aussi de faire contrôler périodiquement par des spécialistes le bon état et le bon fonctionnement des autres éléments de l'installation (conduites, robinetterie, appareils à gaz, etc.).

7. Remarques importantes

7.1 Zone de sécurité

La zone de sécurité se trouve dans un périmètre de 3 à 5 mètres autour du couvercle du regard abritant l'équipement (des indications détaillées figurent dans le permis d'exploitation accordé par les autorités). A l'intérieur de cette zone, toute source d'allumage doit être exclue. Une plaque «danger d'incendie» fixée sur le couvercle du regard signale qu'il est interdit de fumer ou de faire du feu. Dans cette zone, il est également interdit d'entreposer du matériel inflammable. Il faut aussi de temps en temps enlever la végétation qui y pousse.

7.2 Accès

L'espace entourant la citerne doit être constamment libre pour permettre les opérations de remplissage, de contrôle et de maintenance. Cela est aussi valable particulièrement en hiver. Si une clôture avec serrure doit être posée, on prendra contact avec VITOGAZ pour discuter du système de verrouillage.

7.3 Sécurité

Les principales sources de danger lors du stockage et de l'utilisation du gaz liquéfié sont les fuites incontrôlées sous forme liquide ou gazeuse ainsi que l'échauffement excessif de la citerne. Ces dangers figurent dans les instructions de sécurité (point 8 et 9). Le gaz liquéfié est odorisé pour permettre de détecter en tout temps les fuites. Pour localiser le manque d'étanchéité, on badigeonne d'eau savonneuse les endroits critiques. Les défauts constatés, particulièrement les fuites de gaz, doivent être signalées immédiatement à VITOGAZ. En cas de fuites importantes, on s'en tiendra aux mesures d'urgence figurant dans les instructions de sécurité.

Important: → Nous vous prions d'observer les instructions de sécurité pour le propane et le butane (point 8 et 9). VITOGAZ met volontiers des exemplaires supplémentaires à la disposition des exploitants.

Si plusieurs personnes d'une exploitation doivent être au courant des mesures de sécurité, nous recommandons l'utilisation de la feuille 44025 de la SUVA «Propane et butane: mesures de sécurité en cas de fuites de gaz dans l'air». On peut commander cette feuille directement à la SUVA, case postale, 6002 Lucerne ou à VITOGAZ.

Important: → Les instructions de sécurité doivent être conservées et affichées de manière à permettre à toute personne responsable de l'installation de les consulter (ne pas les mettre tout près de la citerne!).

→ Le personnel doit connaître l'endroit où est déposée la clé du couvercle de la citerne et le cas échéant celle de la clôture.

7.4 Customer Service Center

Les conseillers à la clientèle de VITOGAZ sont à la disposition des clients du lundi au vendredi de 7.30–12.00 h et 13.00–17.00 h.

Téléphone 058 458 75 55

Téléfax 058 458 75 61

E-mail welcome@vitogaz.ch

www.vitogaz.ch

8. Instructions de sécurité Propane/Butane

8.1 Propriétés

Le gaz liquéfié sous pression est incolore et odorisé

8.2 Nature du danger

- Important:**
- Très inflammable
 - Sous forme liquide, le gaz est à une très basse température et s'évapore rapidement
 - Le gaz est invisible, plus lourd que l'air et se répand au ras du sol
 - Peut former un mélange explosif avec de l'air
 - Un échauffement de la citerne par le feu entraîne une hausse de pression, avec risque d'éclatement et d'explosion
 - Le contact avec le liquide peut produire des brûlures graves à la peau et des dommages sévères aux yeux

9. Mesures d'urgence

9.1 Fuite de gaz à la citerne

- Important:**
- Fermer tous les robinets d'arrêt de gaz accessibles
 - Toute source d'allumage sera éloignée: Ne pas fumer, pas de flammes nues, défense de circuler pour tout véhicule à moteur
 - Maintenir les personnes en dehors de la nappe de gaz éventuellement barrer la zone dangereuse dans un rayon étendu, évacuer les environs
 - Si nécessaire avvertir la police 117 et les pompiers 118
 - Avertir VITOGAZ, tél. 058 458 75 55 (jour et nuit)

9.2 Incendie à la citerne ou dans les environs de celle-ci

- Important:**
- Fermer tous les robinets d'arrêt de gaz accessibles
 - Avertir les pompiers 118 et la police 117
 - Evacuer les environs, barrer la zone dangereuse
 - Avertir VITOGAZ, tél. 058 458 75 55 (jour et nuit)

9.3 Fuite de gaz dans le bâtiment

- Important:**
- Fermer les robinets d'arrêt de gaz
 - Ne pas fumer, ne pas actionner d'interrupteurs électriques, pas de flammes nues
 - Aérer les locaux
 - Avant remise en service réparer l'installation

9.4 Premiers secours

- Important:**
- Enlever immédiatement les vêtements souillés
 - Requérir au secours d'un médecin dès qu'une personne présente des symptômes apparemment dûs à l'inhalation, au contact de la substance avec la peau ou les yeux.

VITOGAZ Switzerland AG, A Bugeon, 2087 Cornaux
Téléphone 058 458 75 55, Fax 058 458 75 61, welcome@vitogaz.ch
www.vitogaz.ch

